

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24/07/2007
Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Direction des Opérations
Le Directeur des Opérations Foncières
et Immobilières.


Yves GRASS

ARRETE N° 2007-014 DOF
du 24 JUIL. 2007
PORTANT déclassement dans le domaine
privé du Département d' un délaissé
provenant de la R.D 66 sur le ban de la
commune de BARTENHEIM

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 13 avril 2007 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement dans le domaine privé départemental d'un délaissé provenant de la R.D 66 sur le ban de BARTENHEIM.
- VU la délibération du Conseil Général en date du 13 juillet 2007 décidant le déclassement de ce délaissé et son reclassement dans le domaine privé du Département Haut-Rhin,
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement d'un délaissé provenant de la R.D 66 sur le ban de la commune De BARTENHEIM, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de ce délaissé de terrain dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIRT
Monsieur le Directeur de la DOF
Monsieur le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le 24 JUL. 2007

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a vertical line and a diagonal stroke.